

Chantier 1: Aménagement, infrastructures, environnement et cœur villageois
Objectifs ciblés pour 2019

#	Actions priorisées pour 2019	Idées rencontre priorisation 2019	Mise en action 2019 = Budget 0\$
Orientation 1: Développer un milieu de vie de qualité, de partage et de bien-être collectif			
1	Définir les lignes directrices pour les nouveaux types de développements domiciliaires: densification du village et des artères principales, constructions écologiques, maximisation du partage collectif des infrastructures et optimisation des coûts/services rendus par la municipalité, intégration des principes de développement durable en urbanisme, limitation de l'étalement urbain	Nous allons attendre le dépôt du rapport d'urbanisme des étudiants de l'université de McGill avant de prendre position dans cette action.	Nous avons reçu le rapport d'urbanisme des étudiants de McGill. Deux rencontre ont eu lieu par la suite pour démarrer un plan particulier d'urbanisme (PPU) dans le but de répondre entre autre à cette action. Avant de poursuivre ce PPU, nous devons rencontrer le ministère des Transports du Québec pour nous assurer qu'il a la même vision que nous dans l'amélioration de la route 112. Le PPU une fois élaboré et mis en action, répondra à cette action.
4	Se doter d'un plan de développement du cœur villageois en référence aux critères reconnus, selon Tourisme Cantons de l'Est (Le réseau des cœurs villageois).	Nous allons poursuivre notre réflexion pour s'assurer que la Municipalité possède les caractéristiques nécessaires pour devenir Cœur Villageois. Si non que devons-nous faire pour les atteindre.	Le Cœur Villageois repose beaucoup sur l'aménagement de sa voie de circulation principale, donc la route 112. Le Cœur Villageois est par le fait même en lien avec le PPU décrit dans le point précédent.
Orientation 3: Se doter d'infrastructures adéquates, accessibles et plus vertes			
8	Conclure des ententes auprès des fournisseurs de tours cellulaires présentes sur le territoire pour faciliter l'accès à des services équitables sur tout le territoire.	Cette action est importante pour les citoyens habitant dans les zones rurales. Le réseau Internet est nécessaire pour certaine entreprise.	La MRC est à rédiger une demande de subvention Fédérale-Provinciale pour développer le réseau Internet. Si ce projet fonctionne, la MRC sera en mesure de desservir l'ensemble du territoire, principalement les secteurs qui ne sont pas desservis actuellement.

Chantier 1: Aménagement, infrastructures, environnement et cœur villageois

Objectifs ciblés pour 2019

#	Actions priorisées pour 2019	Idées rencontre priorisation 2019	Mise en action 2019 = Budget 0\$
Orientation 4: Promouvoir les comportements responsables et l'exemplarité			
12	Influencer sur les comportements à adopter pour entretenir et valoriser les bandes vertes devant les propriétés situées sur la route 112 (ex: activité de bénévolat pour aider à l'entretien des terrains, corvée citoyenne, etc.).	Le nouveau Règlement de zonage dispose de certaines normes demandant d'entretenir cette bande verte. Le département d'urbanisme va rédiger des articles dans le journal communautaire pour informer les citoyens.	Lors des demandes de permis de construction ou d'aménagement de terrain, le département d'urbanisme mentionne les normes et critères d'aménagement des terrains. Un suivi est fait pour s'assurer que les délais soient respectés. Dans le cas contraire, un accompagnement est fait avec le propriétaire pour s'assurer de compléter les travaux le plus rapidement possible. Il est préférable d'être en mode discussion plutôt que d'être en mode infraction.
13	Encourager la plantation d'arbres et renforcer l'application du règlement pour la coupe des arbres (ex: Application compensation GES).	Le nouveau Règlement de zonage dispose de certaines normes demandant de conserver et/ou de planter des arbres sur les propriétés. Le département d'urbanisme va rédiger des articles dans le journal communautaire pour informer les citoyens.	Lorsque nous émettons un permis de construction, le propriétaire est avisé qu'il doit maintenir une bande boisée, cette bande varie selon la superficie du terrain. De plus, en 2019, nous avons émis une dizaine de permis gratuits d'abattage d'arbres chez des propriétaires désirant couper des arbres malades ou bien dangereux. À quelques reprises nous avons refusé l'abattage puisque les arbres ne représentaient pas un danger, la coupe était uniquement esthétique.
15	Encadrer la saine gestion des déchets résidentiels et industriels par de nouveaux incitatifs comportementaux (ex: pollueur-payeur).	La sensibilisation des citoyens est nécessaire.	Le conseiller monsieur Jean-Pierre Beaudoin et le département d'urbanisme ont écrit des articles dans le journal et sur le site Internet de la Municipalité. Ces actions vont se poursuivre au cours des prochaines années.